

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides identique

N° AMM : FR-2022-0093

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides identique **BAYROL CALHYPO FAMILY FRANCE**,*

de la société **BAYROL Deutschland GmbH**

enregistrée sous le numéro **BC-UT046424-10**

Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 12 janvier 2023 concernant la famille de produits de référence SOJITZ FAMILY (AMM n°FR-2022-0088),

Considérant que la composition de la famille de produits BAYROL CALHYPO FAMILY FRANCE est identique à celle de la famille de produits de référence susmentionnée,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides identique désignée ci-dessus **est autorisée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

Les données concernant la distribution des tailles des particules pour les granulés hydrosoluble (SG) doivent être fournies dans un délai de 12 mois après la notification de la présente décision d'autorisation de mise sur le marché.

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 17 novembre 2032.

A Maisons-Alfort, le 12/02/2023

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits règlementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	BAYROL CALHYPO FAMILY FRANCE
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP02 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
------------------	---

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	BAYROL DEUTSCHLAND GMBH
	Adresse	ROBERT-KOCH-STR. 4 82152 PLANEGG ALLEMAGNE
Numéro de demande	BC-UT046424-10	
Type de demande	Autorisation nationale d'une famille de produits identique (NA-BBP)	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0093	
Date d'autorisation	Se reporter à la date de signature de la présente décision	
Date d'expiration de l'autorisation	17/11/2032	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	HUBEI XINGRUI
Adresse du fabricant	29 CHANGJIANG ROAD, XIAOTING YICHANG CHINE
Emplacement des sites de fabrication	29 CHANGJIANG ROAD, XIAOTING YICHANG CHINE

Nom du fabricant	HUBEI XINGRUI
Adresse du fabricant	NO. 66-2 XIATING ROAD, XIAOTING DIST YICHANG CHINE
Emplacement des sites de fabrication	NO. 66-2 XIATING ROAD, XIAOTING DIST YICHANG CHINE

Nom du fabricant	HAIXING ENO CHEMICAL CO., LTD.
Adresse du fabricant	HAIXING ECONOMIC DEVELOPMENT AREA, HAIXING COUNTY, HEBEI PROVINCE CHINE
Emplacement des sites de fabrication	HAIXING ECONOMIC DEVELOPMENT AREA, HAIXING COUNTY, HEBEI PROVINCE, CHINE

Nom du fabricant	SINOPEC JIANGHAN SALT & CHEMICAL COMPLEX
Adresse du fabricant	NO. 8, HONGQI ROAD, WANGCHANG TOWN, QIANJIANG CITY, HUBEI PROVINCE CHINE
Emplacement des sites de fabrication	NO. 8, HONGQI ROAD, WANGCHANG TOWN, QIANJIANG CITY, HUBEI PROVINCE CHINE

Nom du fabricant	TOHOKU TOSOH CHEMICAL CO., LTD
Adresse du fabricant	1-4-16, OHAMA YAMAGATA 998-0064 SAKATA CITY JAPON
Emplacement des sites de fabrication	1-4-16, OHAMA YAMAGATA 998-0064 SAKATA CITY JAPON

Nom du fabricant	SHANGHAI HUAN NING CO.,LTD
Adresse du fabricant	NO. 1111-10, JINZHANG BRANCH ROAD, QIANWEI TOWN, JINSHAN DISTRICT, SHANGHAI CITY CHINE
Emplacement des sites de fabrication	NO. 1111-10, JINZHANG BRANCH ROAD, QIANWEI TOWN, JINSHAN DISTRICT, SHANGHAI CITY CHINE

Nom du fabricant	SHANGHAI KANGDA DISINFECTANT PLANT.
Adresse du fabricant	NO. 6825 PUWEI ROAD, ZHELIN TOWN, FENGXIAN DISTRICT, SHANGHAI CITY CHINE
Emplacement des sites de fabrication	NO. 6825 PUWEI ROAD, ZHELIN TOWN, FENGXIAN DISTRICT, SHANGHAI CITY CHINE

Nom du fabricant	NANKAI CHEMICAL INDUSTRY CO., LTD.
Adresse du fabricant	1-12-19 MINAMIHORIE, NISHI-KU, 550-0015 OSAKA JAPON

Emplacement des sites de fabrication	4-10-1, SANBASHIDORI, 780-8010 KOCHI-SHI, KOCHI, JAPON
---	--

Nom du fabricant	BAYROL DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	ROBERT-KOCH-STR. 4 82152 PLANEGG ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	ZI DU MADRILLET, RUE DE LA CHENAIE 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY FRANCE
	TORFWEG 4 88356 OSTRACH ALLEMAGNE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	SOJITZ EUROPE GMBH
Adresse du fabricant	25 RUE LOUIS LE GRAND 75002 PARIS FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	HUBEI XINGRUI CHEMICAL CO, LTD, 29 CHANGJIANG ROAD, XIAOTING AND NO. 66-2 XIATING ROAD, XIAOTING DIST, YICHANG CHINE

Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	REACH24H CONSULTING GROUP (ACTING FOR HAIXING ENO CHEMICAL CO., LTD. (CHINE))
Adresse du fabricant	PARAMOUNT COURT, CORRIG ROAD, SANDYFORD DUBLIN 18 IRLANDE
Emplacement des sites de fabrication	HAIXING ECONOMIC DEVELOPMENT AREA, HAIXING COUNTY (HEBEI PROVINCE) CHINE

Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	SINOPEC EUROPA GMBH
Adresse du fabricant	FRIEDRICH-EBERT-ANLAGE 49 60308 FRANKFURT AM MAIN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	NO. 8, HONGQI ROAD, WANGCHANG TOWN, QIANJIANG CITY (HUBEI PROVINCE) CHINE

Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	TOSOH EUROPE BV
Adresse du fabricant	AMSTELPLEIN 1 1096 HA AMSTERDAM PAYS-BAS
Emplacement des sites de fabrication	1-4-16, OHAMA YAMAGATA 998-0064 SAKATA CITY JAPON

Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	CHEMOFORM AG (ACTING FOR NANKAI CHEMICAL CO., LTD. (JAPAN))
Adresse du fabricant	HEINRICH-OTTO-STRASSE 28 73240 WENDLINGEN AM NECKAR ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	4-10-1, SANBASHIDORI 780-8010 KOCHI-SHI (KOCHI) JAPON

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)	-				64,3	65,0

2.2. Type de formulation

SG : Granulés hydrosolubles
ST : Tablettes hydrosolubles
BR : Briquettes hydrosolubles

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Méta RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP02 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
----------------------------	---

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)	-				64,3	65,0

2.2. Type de formulation

SG : Granulés hydrosolubles ST : Tablettes hydrosolubles

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification¹	
Catégories de danger	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aiguë catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

¹ Une proposition de classification de l'hypochlorite de calcium comme extrêmement toxique par inhalation (Acute Tox. (Inhal) 3); « Toxique par inhalation »; H331) figure dans le CAR de la substance active (2017) et l'avis de BPC a été adopté par consensus. Jusqu'à présent, aucun dossier CLH n'a été soumis à l'ECHA. La décision finale sur la classification de l'hypochlorite de calcium devra alors être approuvée par le RAC. Pour le moment, la classification harmonisée (ATP01: H302 et H314) est appliquée dans le cadre de cette évaluation.

Conseils de prudence	<p>H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P260 : Ne pas respirer les poussières /fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P301+330+331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+361+353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304+340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation nationale en vigueur.</p>
Note	<p>EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.</p> <p>EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les micro-organismes - Professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les micro-organismes.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via système doseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Bactéries, virus : 10 mg/L de chlore actif (temps de contact 10 min).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).
--	---

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement choc sans système de dosage :
 - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche.
 - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs.
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (soit 1.4 mg/L de chlore actif).

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des piscines (publiques et privées) : traitement choc contre les algues - Professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajouté dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (e.g. en fonction de la turbidité).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algue verte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via système doseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	10 - 15 mg/L de chlore actif Délai d'action : 48H
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



anses

Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).
--	---

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Recommandation d'usage : <ul style="list-style-type: none"> o 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (10⁴ CFU/mL). o 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (10⁵ CFU/mL). - Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps : si une première dose de 10 mg/L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg/L peut être ajoutée. - Traitement choc sans système de dosage : <ul style="list-style-type: none"> o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granulés nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L. o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface. - Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs. - Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1,4 mg/L).

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des piscines (publiques et privées) : Flux continu - Professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés en flux continu aux piscines publiques/privées liées à un système de traitement des eaux.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus Algue verte

Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et Extérieur
Méthode(s) d'application	Système doseur automatique ou versement manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1,4 mg de chlore actif/L (sans agent stabilisant).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage : maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg/L.
- Traitement périodique sans système de dosage :
 - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L.
 - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Pour l'application de la solution de granulés ou tablettes pré-dissoutes (application manuelle), porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes chimiques, une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une visière.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes pendant les phases de mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) et de post-application (maintenance, contact avec le produit solide).
- Porter un équipement de protection respiratoire anti poussière avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) durant la manipulation du produit lors du mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) (utilisateur et personne présente).
- Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Le grand public ne doit pas être présent durant la phase de mélange/chargement.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):**
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
Enlever tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
Appeler un centre antipoison/un médecin
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
Informations au personnel de santé / au médecin :
Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- **EN CAS D'INGESTION :** rincer la bouche.
En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
Informations au personnel de santé / au médecin:
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique : (si applicable)
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom(s) commercial(aux)	CHLORYTE EVCH PLUS HYPOCHLORITE DE CALCIUM AQUAPURE HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYPOCHLORYTE DE CALCIUM SURCHLOR CHLORE GRANULES NON-STABILISE				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0093-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom(s) commercial(aux)	CHLORYTE AVEC ANTI-CALCAIRE				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0093-01-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0

Nom(s) commercial(aux)	CHLORYTE PASTILLES AQUAPURE HYPOCHLORITE DE CALCIUM PASTILLES EVCH PLUS HYPOCHLORITE DE CALCIUM PASTILLES				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0093-01-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	Méta RCP 3
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
----------------------------	--

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)	-	Substance active			64,3	65,0

2.2. Type de formulation

SG : Granulés hydrosolubles ST : Tablettes hydrosolubles BR : Briquettes hydrosolubles
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification²	
Catégories de danger	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aiguë catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique catégorie 1
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P301+330+331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+361+353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370+P378 : En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction. P391 : Recueillir le produit répandu.

² Une proposition de classification de l'hypochlorite de calcium comme extrêmement toxique par inhalation (Acute Tox. (Inhal) 3; « Toxique par inhalation »; H331) figure dans le CAR de la substance active (2017) et l'avis de BPC a été adopté par consensus. Jusqu'à présent, aucun dossier CLH n'a été soumis à l'ECHA. La décision finale sur la classification de l'hypochlorite de calcium devra alors être approuvée par le RAC. Pour le moment, la classification harmonisée (ATP01: H302 et H314) est appliquée dans le cadre de cette évaluation.

	P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation nationale en vigueur.
Note	EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH206 : Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des piscines (privées): Traitement choc contre les micro-organismes

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les micro-organismes.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur/Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via un système doseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Bactéries et virus : 10 mg/L de chlore actif (temps de contact de 10 min).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement choc sans système de dosage :
 - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L.
 - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1,4 mg/L)

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des piscines (privées) : Traitement choc contre les algues

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajoutée dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (ex. en fonction de la turbidité).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur/Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via un système doseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	10-15 mg/L de chlore actif Délai d'action: 48H
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Recommandation d'usage : <ul style="list-style-type: none"> o 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (10^4 CFU/mL) o 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (10^5 CFU/mL) - Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps: si une première dose de 10 mg/L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg/L peut être ajoutée. - Traitement choc sans système de dosage : <ul style="list-style-type: none"> o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1,4 mg/L)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des piscines (privées) : Flux continu

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement en flux continu.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus Algues vertes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur/Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via un système doseur ou application manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1,4 mg de chlore actif/L (sans agents stabilisant)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel.

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage :
- Maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg/L.
- Traitement périodique sans système de dosage :
 - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche
En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L.

- Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le traitement doit être effectué à un pH compris entre 6.8 et 7.4.
- Les doses d'emploi du produit (dilution, quantité de produit à mettre dans la piscine,...), devront figurer clairement sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surfaces.
- Produits granulés et tablettes : utiliser un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Attendre la complète dissolution du produit avant de toucher le système doseur, le skimmer ou le réservoir.
- Éviter les éclaboussures durant le mélange et chargement et l'application du produit pré-dissout dans le seau.
- Se laver les mains après utilisation du produit.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
Enlever tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison/un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche.
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
Informations au personnel de santé / au médecin :
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique : (si applicable).
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom(s) commercial(aux)	CHLORYTE HYPOCHLORYTE DE CALCIUM CARREFOUR HYPOCHLORYTE DE CALCIUM IRRIPOOL EXPERT HYPOCHLORITE DE CALCIUM AQUAPURE HYPOCHLORITE DE CALCIUM CASH PISCINES HYPOCHLORITE DE CALCIUM EVCH PLUS HYPOCHLORITE DE CALCIUM				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0093-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom(s) commercial(aux)	CHLORYTE STICKS EVCH PLUS HYPOCHLORITE DE CALCIUM				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0093-03-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom(s) commercial(aux)	AQUAPURE HYPOCHLORITE DE CALCIUM PASTILLES EVCH PLUS HYPOCHLORITE DE CALCIUM PASTILLES				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0093-03-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0